

# TASKI Jontec Base 3 Détergent neutre

## Pour sols protégés ou non



### Avantages

- Nettoyage efficace sur sols protégés avec **TASKI Jontec Base 2 Emulsion** sans altérer le brillant
- Faiblement moussant
- Parfum de fraîcheur et propreté
- Compatible avec tous types de machines (monobrosse basse vitesse, aspirateur à eau, autolaveuse)

### Mode d'emploi

#### Dosage :

Lavage manuel : diluer à 2,5%.

Lavage mécanisé : diluer de 1 à 1,5%

Spray nettoyante : diluer à 10% dans un pulvérisateur.

**Application : Manuel** : appliquer la solution sur le sol à l'aide d'un mop préalablement essoré. **Mécanisé** : nettoyer la surface avec une machine équipée d'un disque ou d'une brosse adaptés. Eliminer les eaux résiduelles (mop, aspirateur à eau, autolaveuse...). **Spray méthode** : pulvériser un fin brouillard à l'aide d'un vaporisateur. Traiter environ 2m<sup>2</sup> à la fois et nettoyer la surface en utilisant une monobrosse 400 trs et un disque rouge, pour obtenir une surface propre et sèche.

### Données techniques

Aspect :	Liquide vert
pH :	8.0 +/- 0.5
Consommation :	800 m <sup>2</sup> /l (dilution 1 :40)
Viscosité :	< 20 mPas
Densité relative à 20°C :	1.002

Les données ci-dessus sont caractéristiques d'une production normale et ne doivent être considérées comme des spécifications.

### Recommandations pour la manipulation et le stockage

**Manipulation** : toutes les informations de sécurité sur la manipulation et l'utilisation de ce produit sont fournies dans la Fiche de Données de Sécurité accessible sur Internet [www.diese-fds.com](http://www.diese-fds.com).

**Stockage** : conserver dans l'emballage d'origine, fermé, à l'abri des températures extrêmes. Conserver dans un environnement sec.

### Législation

Produit de nettoyage conforme au Règlement Détergent CE 648/2004.

### Conditionnements disponibles

Code article	Conditionnement	Cartons par palette
F7838	2x5 litres	64 cartons

*Ce document a une valeur informative et ne constitue en aucun cas une base légale.*

*La Fiche de Données de Sécurité et l'étiquette doivent rester les documents réglementaires de référence.*